

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL DU 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NANTEAU-SUR-LUNAIN légalement convoqués le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Jean-François GUIMARD : **Maire**

**Nombre de membres élus : 14 - Membres présents : 10 + 3 POUVOIRS**

**ETAIENT PRESENTS** : Xavier ROBIN, Cindy PAUTRAT, Philippe COSSINET : **Adjoints**  
Annie MANCEAU, Régis VANOSSELAERE, Fabrice DECMANN, Didier PRESSOIR,  
Alexandra CARRERAS, Jean-Paul BARBA : **Conseillers**

**A DONNE PROCURATION DE VOTE :**

Patricia VERCRUYSEN à Jean-François GUIMARD

Rony CAPSALIS à Philippe COSSINET

Isabelle ADAM à Jean-Paul BARBA

**ABSENT** : Serge DULIN

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Alexandra CARRERAS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal **le retrait d'un point à l'ordre du jour :**

- **REMISE EN ETAT GARDE DU CORPS PONT DE SAINT LIENES**

Et demande au conseil municipal d'inscrire **un point supplémentaire à l'ordre du jour :**

- **RUE DE VILLENEUVE – REVETEMENT DE VOIRIE AVEC CONSTRUCTION D'UN BORDURAGE POUR RENFORCER LA VOIRIE DU A UN AFFAISSEMENT DU RÉSEAU (1700m<sup>2</sup>)**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

**ACCEPTÉ le retrait du point énoncé ci-dessus et l'ajout du point supplémentaire énoncé ci-dessus**

## ORDRE DU JOUR :

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET PRINCIPAL M57 – N° 520 00
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – M57 – BUDGET N° 520 00
- VOTE DU BUDGET EAUX 2024 – M49 – BUDGET N° 522 00
- ACHAT D'UN BROYLEUR ORSI A ADAPTER SUR TRACTEUR JOHN DEERE
- RUE DE LA LÉZARDIERE (422 m<sup>2</sup>) et RUE DES MOULINS (778 m<sup>2</sup>) – REVETEMENT DE VOIRIE
- ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE SECRETARIAT
- RUE DE VILLENEUVE – REVETEMENT DE VOIRIE AVEC CONSTRUCTION D'UN BORDURAGE POUR RENFORCER LA VOIRIE DU A UN AFFAISSEMENT DU RÉSEAU (1700m<sup>2</sup>)

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024, dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique.

## 20/2024 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET N° 520 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 321 435.84 €
- un déficit de fonctionnement de : /

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

#### **Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice 2023	+ 33 804.37€
B Résultats antérieurs reportés	+ 287 631.47€

**C Résultat à affecter : 321 435.84 €**  
= A+B (hors restes à réaliser)

<u>Solde d'exécution d'investissement 2023 :</u>	12 291.38 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement :</u>	/
<u>Besoin de financement d'investissement :</u>	47 000.00 €

**AFFECTATION = C 321 435.84 €**

Affectation en réserves R 1068 en investissement :	47 000.00 €
Report en fonctionnement R 002	274 435.84 €

Il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2024, permettant ainsi un réel autofinancement.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

**\* AUTORISE D'AFECTER** à la section Recette d'Investissement, au compte 1068, chapitre 10 la somme de 47 000€, et le report à la section Recette de Fonctionnement, compte 002, chapitre 002 la somme de 274 435.84€.

### **21/2024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – M57 – BUDGET N° 520 00**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

M. le maire rappelle à l'assemblée que le 09 mars 2024, la commission des finances s'est réunie pour discuter des orientations budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement et lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2024, il a été débattu de ces orientations budgétaires.

M. le Maire précise qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption.

Il demande à l'Assemblée l'autorisation à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre hors le chapitre 12 (charges de personnels) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision expresse transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire, notifiée au comptable.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la commune. Le budget primitif M57 s'équilibre de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT** Recettes : 677 388.84€  
Dépenses : 677 388.84€

**INVESTISSEMENT** Recettes : 116 937.38€  
Dépenses : 116 937.38€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents ;

**ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement tel que présenté par M. le Maire.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne réalisation des présentes.

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre hors le chapitre 12 (charges de personnels) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

## 22/2024 - VOTE DU BUDGET EAUX 2024 – M49 – BUDGET N° 522 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

M. le Maire présente à l'Assemblée le budget Eau 2024 par chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget EAU 2024 de la commune.

Le budget EAU 2024 s'équilibre de la façon suivante :

<b>EXPLOITATION</b>	Recettes :	450 302.86€
	Dépenses :	450 302.86€
<b>INVESTISSEMENT</b>	Recettes :	90 028.91€
	Dépenses :	90 028.91€

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés ;

**ADOPTE** le budget EAU 2024 de la commune par chapitre, en section d'exploitation et en section d'investissement tel que présenté par M. le Maire,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne réalisation des présentes.

## 23/2024 – ACHAT D'UN BROUYEUR A ADAPTER SUR TRACTEUR JOHN DEERE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil que lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2024, il a été débattu, en question diverse, sur les orientations budgétaires de la commune pour 2024 et que l'achat d'un broyeur était dans ce débat.

Un devis a été établi par les Etablissements DROUIN ET FILS pour un montant de 4 565.00 HT – 5 478.00€ TTC

M. le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de signer le devis.

Il précise que cette dépense est prévue sur le budget principal, en investissement au compte 2157.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de l'entreprise DROUIN ET FILS pour un montant de 4 565.00€ HT – 5 478.00€ TTC

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget communal de l'exercice 2024, en investissement, article 2157.

**24/2024 – RUE DE LA LÉZARDIERE (422 m<sup>2</sup>) et RUE DES MOULINS (778 m<sup>2</sup>) –  
REVETEMENT DE VOIRIE**

M. le Maire fait part du mauvais état de la route rue de la Lézardière et rue des Moulins et qu'il devient urgent de réparer une partie de ces 2 rues.

M. le Maire propose 2 devis pour cette opération soit :

Entreprise LALY : Montant : 14 150.00€ HT –  
Entreprise VAUVELLE : Montant : 8 303.00€ HT

Il précise que cette dépense sera imputée sur le budget principal, en fonctionnement au chapitre 011, article 615231.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

**DECIDE** de confier les travaux de réfection d'une partie de la route rue de Lézardière et une partie de la rue des Moulins à l'Entreprise VAUVELLE à Varennes-Changy pour un montant de 8 303.00€ HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de ce projet sont inscrits au budget communal de l'exercice 2024, en fonctionnement, chapitre 011 - article 615231.

**25/2024 - RUE DE VILLENEUVE - REVETEMENT DE VOIRIE AVEC CONSTRUCTION D'UN  
BORDURAGE POUR RENFORCER LA VOIRIE DU A UN AFFAISSEMENT DU RÉSEAU (1700m<sup>2</sup>)**

M. le Maire rappelle qu'en séance du 14 mars 2024, dans le débat des orientations budgétaires, il avait informé le conseil que par suite d'un affaissement du réseau, une partie de la rue de Villeneuve devait être remise en état et qu'un bordurage était nécessaire pour renforcer la voirie.

Il présente à l'Assemblée 2 devis

Entreprise LALY : Montant : 23 150.00€ HT –  
Entreprise VAUVELLE : Montant : 14 655.00€ HT

Il précise que cette dépense sera imputée sur le budget, en section exploitation, chapitre 011, article 61528.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

**DECIDE** de confier les travaux de réfection d'une partie de la route rue de Villeneuve à l'Entreprise VAUVELLE à Varennes-Changy pour un montant de 14 655.00€ HT

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de ce projet sont inscrits au budget de l'exercice 2024, en section Exploitation, chapitre 011 - article 61528

### **26/2024 - ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE SECRÉTARIAT**

M. le maire rappelle à l'Assemblée que le photocopieur du secrétariat acheté en 2014 présente à ce jour, des dysfonctionnements sans que ces derniers puissent être réparés du fait de l'âge du photocopieur (10 ans).

À la suite de la réunion de la commission des finances le 09 mars 2024 et de la réunion du Conseil municipal du 14 mars 2024 (orientations budgétaires), M. le maire propose aux membres du Conseil l'achat d'un photocopieur de marque SHARP chez KOESIO pour un montant de 5 890€ HT.

Il précise que cette dépense est prévue sur le budget principal, en investissement au chapitre 21 - compte 2184.

La maintenance sera facturée au trimestre, en section de fonctionnement, à la copie soit :  
Copie noire : 0.0045 ht l'exemplaire et celui de la copie couleur 0.045 ht l'exemplaire.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'acquérir un photocopieur de marque SHARP chez KOESIO au prix de 5 890€ HT. – 7 068.00€ TTC

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de ce projet sont inscrits au budget communal de l'exercice 2024, en investissement, au chapitre 021, article 2184.

### **INFORMATIONS DIVERSES DE M. LE MAIRE**

**BOULANGERIE** : Le chauffe-eau est à changer pour un montant d'environ 700€.  
Je n'ai pas le montant exact à ce jour car le remplacement s'est fait dans l'urgence.

### **APPARTEMENT BOULANGERIE**

Pompe à chaleur : problème de circulation de la chaleur.  
Nous avons fait appel à un plombier qui a constaté une malfaçon suite à l'installation réalisée en 2015. Nous avons donc « ouvert » un dossier chez MMA à Nemours en faisant « marcher » la garantie décennale du plombier qui a fait l'installation.  
A ce jour, ce dossier est toujours en attente pour la prise en charge.  
Le montant des travaux pour la mise aux normes de cette installation s'élève à 6 673.24€ ht

**REQUETE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MELUN – La Dolce Vita de Nanteau sur Lunain**  
Conteste l'arrêté municipal n°32/2023 du 19 décembre 2023 portant l'interdiction permanente de circulation pour les véhicules à moteur sur le chemin rural dit de la Charpenterie et la délibération n°33/2023 du 09 juin 2023 autorisant M. le maire à interdire l'accès du chemin rural dit de la charpenterie aux véhicules motorisés.  
Le dossier a été envoyé à notre assurance MMA, service juridique, pour notre défense.

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

L'expertise des ouvrages de notre commune a été réalisée et à ce jour, nous attendons le retour de M. le Président du SIAAEP du Bocage pour en parler et savoir si nous allons pouvoir intégrer

le SIAAEP. Reste toujours en suspend la reprise de l'excédent budgétaire du budget de l'eau pour lequel nous ne voulons pas transférer la totalité.

À la suite d'une réunion avec la CC de Moret Seine et le Loing le 26 mars 2024 concernant le transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2026, toutes les communes doivent intégrer un syndicat ou maintenir nos structures avec une convention de délégation qui, pour nous, serait avec la CC de Moret. Cette dernière option est à ce jour un peu complexe à mettre en place.

Il devient important de savoir si le SIAAEP du Bocage accepte notre adhésion ou pas.

A cette réunion, le Président du SIDEAU Moret Seine et Loing était présent et était « ouvert » pour l'adhésion de nouvelles communes.

Les membres du conseil demandent à M. le maire de prendre un rendez-vous avec le Président du SIDEAU Moret Seine et Loing afin de discuter des modalités si adhésion.

M. le Maire va donc prendre rendez-vous dans les prochains jours et convier les membres du conseil à ce dernier.

#### ELECTION EUROPEENNE LE 09 JUIN 2024

Pour ces élections, il n'y a qu'un tour le dimanche 9 juin. Le tableau de la permanence pour la tenue du bureau de vote sera réalisé dans les prochains jours et vous sera adressé pour validation.

La commission de contrôle doit se réunir entre le 16 et 19 mai 2024.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21H20**

Le maire



M. Jean-François GUIMARD

La secrétaire de séance



Alexandra CARRERAS